

RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Vous êtes volontaire et motivé pour apporter votre aide dans des situations de crise (en particulier si vous êtes ou avez été pompier, policier, gendarme, profession médicale et paramédicale...).

ENGAGEZ-VOUS !

POUR



- Informer et préparer les citoyens aux risques encourus par la commune
- Soutenir et assister la population
- Apporter un soutien logistique permettant le rétablissement des activités
- Prendre les mesures nécessaires à la protection des citoyens dans les lieux municipaux et publics contre les risques terroristes

Pour vous inscrire

- Remplissez le formulaire figurant au verso
- Déposez le avec les pièces complémentaires demandées dans les services municipaux recevant du public ou complétez directement celui figurant sur le site Internet : www.villeneuveloubet.fr rubrique « Le fil de l'Actu » et renvoyez les pièces complémentaires à : Service Sécurité Civile Communale BP 59 - 06271 Villeneuve-Loubet Cedex

Pour toute information : Tél. : 09 64 12 98 98

Nota : Votre candidature ne sera définitive qu'après examen de votre dossier accompagné des pièces nécessaires à son étude.

**Formulaire de candidature bénévole à la
Réserve Communale de Sécurité Civile de Villeneuve-Loubet**

* Mentions obligatoire

Monsieur Madame

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Lieu de naissance* :

Nationalité* :

Adresse complète* :

.....

Téléphone 1 * :

Téléphone 2 : / Téléphone 3 :

E-mail* :

Profession :

Adresse de l'employeur :

.....

VU la délibération du 10 décembre 2015 portant création de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Villeneuve Loubet.

VU l'arrêté municipal n°2016-03 du 14 janvier 2016 portant Règlement Intérieur de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Villeneuve Loubet

Je souhaite intégrer la Réserve Communale de Sécurité Civile de Villeneuve-Loubet en qualité de bénévole.

Je reconnais avoir pris connaissance des missions confiées à la Réserve Communale de Sécurité Civile et accepte son règlement intérieur dont une copie m'a été communiquée.

L'engagement à servir dans la Réserve Communale de Sécurité Civile pourra être souscrit pour une durée de deux ans renouvelable. La durée des activités à accomplir au titre de la réserve de sécurité civile ne peut excéder quinze jours ouvrables par année civile.

Mon engagement ne sera définitif qu'après l'entretien soumis à l'approbation de l'autorité territoriale.

Un entretien préalable avec un responsable de la Réserve Communale de Sécurité Civile et un personnel du Service Municipal de Sécurité Civile Communale est prévu.

Lors de l'entretien, il me sera demandé de fournir les pièces suivantes :

- Curriculum Vitae
- Carte Nationale d'identité (afin d'en effectuer la photocopie pour le dossier)

Une sensibilisation obligatoire portant sur les risques majeurs et la gestion de crise sera effectuée par la suite.

Toute condamnation inscrite au bulletin numéro 2 du casier judiciaire est réhabilitaire.

Fait à : Le,

Signature :